

ANNEXE B2 : LOGICIEL S-RISK®, ADAPTATIONS POUR UNE APPLICATION EN WALLONIE



Le logiciel S-Risk® a été développé par le VITO pour remplacer le logiciel Vlier-Humaan®. En Wallonie, c'est la version wallonne qui devra être utilisée. Celle-ci comprend une série d'adaptations pour une application en Wallonie. Ces adaptations sont présentées au Tableau suivant (Tableau 1).

Tableau 1. Adaptations apportées au logiciel S-Risk® WAL comparé à la version FI/Bxl

Paramètres	S-Risk® WAL	S-Risk® FI/Bxl
Sols / horizons	<p>1 sol générique pour le calcul des VS_H</p> <p>8 horizons standards :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Limon</i> ; - <i>Argile</i> ; - <i>Limon sableux</i> ; - <i>Limon sableux léger</i> ; - <i>Argile lourde</i> ; - <i>Sable limoneux</i> ; - <i>Sable</i> ; - <i>Limon caillouteux</i> <p>1 remblai standard</p> <p>➔ Adaptation de toutes les propriétés physico-chimiques des horizons sur base de données wallonnes</p>	<p>1 sol générique pour le calcul des VS_H</p> <p>7 horizons standards</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Limon</i> ; - <i>Argile</i> ; - <i>Limon sableux</i> ; - <i>Limon sableux léger</i> ; - <i>Argile lourde</i> ; - <i>Sable limoneux</i> ; - <i>Sable</i> <p>Propriétés physico-chimiques des horizons définies sur base de données flamandes</p>
Scénarios standards	<p>Suppression du scénario récréatif « vacances » (REC-stay).</p> <p>Ajout du scénario récréatif intérieur (REC-in) dans l'application 1</p> <p>➔ Application 1 : 6 scénarios standards</p> <p>➔ Application 2 et 3 : 8 scénarios standards</p>	<p>Application 1 : 6 scénarios standards (AGR, RES-vg, REC-out, REC-stay, IND-l et IND-h)</p> <p>Application 2 et 3 : 9 scénarios standards</p>
Liste des polluants	<p>Ajout de polluants spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Phénols</i> ; - <i>TPH aliphatique (EC > 21-35)</i> ; - <i>TPH aromatique (EC > 6-7)</i> ; - <i>TPH aromatique (EC > 7-8)</i> 	/



Paramètres	S-Risk® WAL	S-Risk® Fl/Bxl
Polluants - VTR	Actualisation des VTR ¹ et harmonisation en Wallonie (Annexe B3).	Non révisées
Polluants – teneurs ambiantes	Teneurs ambiantes dans l'air intérieur/extérieur, l'eau de boisson et les denrées mises à « 0 »	Teneurs ambiantes dans l'air intérieur/extérieur, l'eau de boisson et les denrées définies sur base de données flamandes et autres références bibliographiques (1998 à 2006)
Polluants – valeurs normatives (« concentrations limites »)	Valeurs légales utilisées pour <ul style="list-style-type: none"> - Air extérieur : directives 2008/50/CE et 2004/107/CE - Eau de boisson : Code de l'eau et AGW 25/02/2016 	Concentrations limites utilisées pour l'eau de boisson, l'air extérieur (= air intérieur), les aliments quand données disponibles. Données utilisées issues de normes légales ou valeurs guide de l'OMS ou calculées à partir de VTR.
Taux d'ingestion de particules de sol et de poussières	Non révisé ²	Mis à jour en mai 2019 ³
Paramètres physico-chimiques et VTR de certains chlorés	Non révisé ²	Mis à jour en mai 2019 ³ pour dichlorométhane, 1,1,1-trichloroéthane, trichloroéthène, tétrachlorométhane, tétrachloroéthène
Ajout du perfluorooctane sulfonic acid (PFOS) et du perfluorooctanoic acid (PFOA) dans la liste de polluants	Non réalisé car VTR non validées en Région Wallonne	Documents reprenant les données de ces polluants et dérivation de valeurs limites disponibles sur https://www.s-risk.be/node/175

¹ Il est à souligner que des recherches dans le domaine toxicologique se poursuivent et que la sélection des VTR doit donc périodiquement être mise à jour dans le cadre d'une veille scientifique en raison de la parution de nouvelles VTR.

² La Wallonie n'a pas adopté la mise à jour de mai 2019 de la version Fl/Bxl car, scientifiquement, les taux d'ingestion pris en compte dans S-Risk® 1.2.6. sont toujours d'actualité et les VTR ont déjà été mises à jour en Wallonie. De plus, cette mise à jour pourrait modifier les VS_H et éventuellement les VS du décret sols. Les modifications des paramètres physico-chimiques et des VTR ont été influencés par le résultat du calcul des normes en Flandre.

³ Cette mise à jour intervient dans le cadre de la révision des normes en Flandre et dans le cadre d'une actualisation des paramètres jugés obsolètes par le VITO de certains composés chlorés.

